



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ANPE

Question écrite n° 36219

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le mode de fonctionnement de certaines agences nationales pour l'emploi. En effet, il existe des établissements qui proposent des offres d'emploi pour des postes qui ne sont pas encore réellement créés, provenant d'entreprises ayant répondu à des appels d'offres et qui souhaitent être opérationnelles dès l'obtention du marché. Malheureusement, lorsque la candidature de l'entreprise est rejetée, cette dernière procède à l'annulation du recrutement de personnel. Or, il est regrettable que les efforts que déploie le Gouvernement contre le chômage et pour l'emploi, s'ils portent de façon indéniable leurs fruits avec des résultats que l'on connaît, soient occultés sur le terrain par des pratiques qui discréditent son travail. Ne serait-il pas plus honnête, vis-à-vis du demandeur d'emploi, d'indiquer qu'il s'agit d'un poste soumis à l'obtention d'un marché ou d'un emploi potentiel ? Il lui demande quelle suite elle envisage d'accorder à ce dossier.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a attiré l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le recueil et le mode de traitement des offres d'emploi par l'ANPE. Il fait essentiellement référence aux employeurs ayant répondu à des appels d'offres et susceptibles de recruter dans ce cadre. D'une manière générale, lors du recueil d'une offre d'emploi, l'ANPE doit s'assurer de l'existence de l'entreprise (notamment en recueillant le SIRET), de la cohérence du profil de poste proposé et de l'absence de critères discriminatoires. Dans certains secteurs, les employeurs travaillent essentiellement à partir d'appels d'offres et il peut arriver que les recrutements liés à l'obtention des marchés ne soient pas finalisés. Ainsi, Avenance Santé, ex-Générale de Restauration, a déposé une offre d'emploi pour un poste de chef de gérant auprès de l'agence locale de Chamalières ; dix-huit curriculum vitae ont été adressés à l'employeur qui s'est dit très satisfait de la sélection opérée. Malheureusement, Avenance Santé n'a pas obtenu le marché sur lequel il était positionné et le recrutement n'a pu être réalisé. L'agence locale de Chamalières a institué une procédure visant à accompagner l'intitulé de l'offre de la mention « poste prévisionnel » afin de mieux informer les demandeurs d'emploi sur ce type d'offres d'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36219

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 1999, page 5986

Réponse publiée le : 3 septembre 2001, page 5047